



**Rapport de la délégation parlementaire canadienne de
l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)**

à la

**Commission de l'éducation de la communication et des
affaires culturelles de l'APF
Antananarivo (Madagascar)
Les 21 et 22 mars 2006**

La délégation parlementaire de la Section canadienne qui a participé à la réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) tenue à Antananarivo (Madagascar) les 21 et 22 mars 2006.

Rapport

Composée de monsieur Michel Guimond, député, la délégation était accompagnée de monsieur Jacques Maziade, secrétaire administratif intérimaire de la Section.

Les Sections suivantes étaient représentées : Burkina Faso, Cameroun, Canada, Communauté française de Belgique, France, Gabon, Jura, Mali, Maroc, Macédoine, Madagascar, Ontario, Québec, Roumanie, Suisse et Val D'Aoste.

Le mardi 21 mars, une cérémonie officielle ouvre la réunion qui se déroule sur deux jours. Le président du Sénat malgache, la vice-présidente de l'Assemblée nationale malgache, ainsi que le maire de la ville d'Antanarivo ont pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants à la réunion. Le président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, Monsieur Ego Perron (Val d'Aoste), a également souhaité la bienvenue aux membres de l'APF et remercié la Section malgache de son accueil chaleureux. Il a de plus souligné l'importance des travaux de la Commission qui consistait à préparer les projets de rapports et de résolutions qui seront soumis à l'approbation des membres lors de la Session annuelle de l'APF de juillet prochain à Rabat (Maroc). Il a terminé en invitant les membres de la Commission à mettre toute l'énergie voulue pour faire de cette rencontre un succès.

La réunion a débuté par les communications du président. Celui-ci a fait un rapport sur les récentes activités de la Commission. Il a parlé, entre autres, de la dernière session de la Commission qui s'est tenue à Bruxelles, du Sommet mondial de la société de l'information, ainsi que de la participation de l'APF à la XXXIII^e Assemblée générale de l'UNESCO tenue à Paris du 3 au 21 octobre 2005.

Le point suivant à l'ordre du jour a été la présentation du projet d'Avis de l'APF destiné au Sommet de Bucarest sur le thème « *Francophonie vers la société de l'information et du savoir par l'éducation pour tous* ». Monsieur Jacques Chagnon (Québec) a présenté, à titre de rapporteur et au nom de son co-rapporteur, le sénateur Joël Bourdin (France), un avant-projet d'avis fort détaillé. Des bénéfices liés à l'éducation en passant par les disparités dans l'accès aux nouvelles technologies et l'influence de ces dernières dans le développement humain, le rapporteur a proposé une série de recommandations. Ces recommandations s'adressaient autant aux États qu'aux organisations internationales impliquées dans le développement de l'éducation. Le représentant de la Section canadienne, monsieur Michel Guimond, a manifesté à la Commission son inquiétude face à la recommandation imposant certains critères pour le financement de projets en matière d'éducation dans les pays du Sud. Le rapporteur a fait valoir qu'il s'agissait de critères internationalement reconnus dans ce domaine. Le texte de l'Avis sera finalisé pour la prochaine réunion de la Commission de juillet 2006 à Rabat en tenant compte notamment de l'ensemble des commentaires. La Commission a, à cet égard, entendu Mme Hima Hadiza, secrétaire générale de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), qui a présenté les enjeux de l'éducation pour tous et de qualité comme étant l'un des objectifs du Millénaire à atteindre pour le développement.

La Commission a par la suite examiné et adopté les avant-projets d'Avis sur le suivi du Sommet de Ouagadougou en matière d'éducation présentés par messieurs Didier Berberat (Suisse) et Bakoni Ballo (Mali). Ce texte devra être harmonisé avant son intégration dans l'Avis général de l'APF.

Le point suivant à l'ordre du jour avait trait à la ratification des conventions internationales de l'UNESCO. La Commission a examiné plusieurs projets de rapports. L'un portait sur la ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée par l'UNESCO en octobre dernier. Le rapporteur, monsieur Jacques Chagnon, mentionne que le Canada a été le premier à ratifier cette convention. Chacun des pays représentés autour de la table a expliqué où en était rendu le processus de ratification dans sa propre juridiction. L'autre rapport concernait les conventions sur la protection du patrimoine culturel. Le rapport a été présenté par messieurs Ibrahim Abbalele (Niger) et Clément Dongho (Cameroun). La Commission a mandaté son président à entreprendre, en accord avec le Secrétaire général parlementaire de l'APF, un suivi et les démarches nécessaires auprès des États membres de la Francophonie afin de les inciter à ratifier ces conventions. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission au Maroc.

Le point suivant à l'ordre du jour se rapportait à l'utilisation du français dans la communication institutionnelle et dans la communication des entreprises. Le rapporteur, monsieur Bruno Bourg-Broc (France), a conclu que « Dans un contexte de mondialisation, ou plutôt d'internationalisation, l'emploi d'un idiome majoritairement anglophone, ..., se généralise par facilité et manque de réflexion ». Il a présenté, avec de multiples exemples puisés dans différents pays francophones, les outils législatifs utilisés pour atténuer ce phénomène. À la suite de cet exposé, une discussion s'est engagée sur le rapport entre l'économie et la langue et sur la politique française d'octroi de visas et de bourses aux ressortissants des pays francophones. Un projet de recommandation sera préparé pour être soumis lors de la prochaine réunion de la Commission.

La Commission a discuté de la participation de l'APF aux Jeux de la Francophonie qui se sont déroulés au Niger en décembre 2005. Lors de ces jeux, le Prix de l'APF a été attribué à deux lauréats. La Commission a décidé de rouvrir le débat sur la pertinence et l'avenir du Prix de l'APF aux Jeux de la Francophonie.

Enfin, la Commission a décidé, tout en regrettant la publication des caricatures du prophète Mahomet, qui a blessé les musulmans, ainsi que les excès de violence ayant suivi, de ne plus revenir sur cet événement, mais de mener plutôt une réflexion sur la coexistence pacifique des libertés, des cultures et des religions. La Commission a désigné madame Victoire Lasseni-Dubozé (Gabon) et messieurs Didier Berberat (Suisse) et Razvan Emil Theodorescu (Roumanie) rapporteurs pour mener cette réflexion.

Respectueusement soumis,

M. Michel Guimond, député
Membre de la Section canadienne de
l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Section canadienne
ACTIVITÉ	Réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
DESTINATION	Antananarivo (Madagascar)
DATES	Les 21 et 22 mars 2006
SÉNATEURS	
DÉPUTÉS	M. Michel Guimond, député
PERSONNEL	M. Jacques Maziade, secrétaire d'association intérimaire
TRANSPORT	20,905.69 \$
HÉBERGEMENT	996.34 \$
HOSPITALITÉ	0 \$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	362.92 \$
CADEAUX OFFICIELS	47.50 \$
DIVERS/FRAIS D'INSCRIPTION	23.10 \$
TOTAL	22,335.55 \$